

Discours du citoyen Chaumette, orateur de la députation de la société des Jacobins et de la commune de Paris, en occasion de l'anniversaire de la mort de Louis XVI, et réponse du Président, lors de la séance du 2 pluviôse an II (21 janvier 1794)

Marc Guillaume Alexis Vadier

Citer ce document / Cite this document :

Vadier Marc Guillaume Alexis. Discours du citoyen Chaumette, orateur de la députation de la société des Jacobins et de la commune de Paris, en occasion de l'anniversaire de la mort de Louis XVI, et réponse du Président, lors de la séance du 2 pluviôse an II (21 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 528;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36625_t2_0528_0000_12

Fichier pdf généré le 15/05/2023

trouvé convenable de porter le nombre jusqu'à cinquante-deux. (*Applaudissements*). Je le tiens d'un des hommes de l'équipage de la Pomone. Et puis, deux corvettes anglaises ayant voulu tâter du bal, La Carmagnole leur a joué quelques airs de ses flageolets et soudain la salle de danse a manqué sous leurs pas.

Une frégate ennemi a aussi éprouvé quelques bordées de la Résolue. La fuite lui a épargné le reste.

Ce soir nous avons perdu de vue, dans l'est du fort un bâtiment à deux mats, venant de l'ouest. La présomption est que c'est encore une prise.

Si cela continue, la rade de Cherbourg ressemblera bientôt à une rade d'Angleterre. Vive la République impérissable. Salut, respect, et confiance à la Montagnarde représentation nationale.»

Henri Charles Antoine POTIER.

L'assemblée applaudit vivement à cette lettre, et en ordonne l'insertion au bulletin (1).

23

[GOUPILLEAU (2)], rapporteur du comité de la guerre continue le rapport sur les tribunaux militaires (3).

24

LE PRÉSIDENT annonce que la société des Jacobins et la commune de Paris demandent à être introduites dans la salle des séances de la Convention et à être entendues à la barre : la société en masse est introduite, précédée par les drapeaux des quarante-huit sections : le bruit des tambours et d'une musique guerrière, mêlé aux applaudissements universels de la salle et des tribunes, laisse entendre par intervalle les cris souvent répétés de *vive la République ! vive la Montagne !* (4). L'orateur [CHAUDET (5)] dit : « Représentants du peuple, c'est aujourd'hui l'anniversaire de la mort légale du tyran : un si beau jour, qui retrace aux âmes républicaines un acte ordonné par la raison et par la nature, comme le premier pas du bonheur pour l'humanité entière, doit être célébré par tout homme qui sait apprécier sa dignité.

« La société des Jacobins, remplie d'âmes brû-

(1) *Audit. nat.*, n° 486; B^{ia}, 2 pluv.

(2) Voir ci-dessus, séances des 22 niv., n° 61 et 29 niv., n° 68, et ci-après, texte du décret, séance du 3 pluv., n° 35.

(3) P.V., XXX, 27. Mention dans *J. Mont.*, p. 567; *Mon.*, XIX, 267; *J. Perlet*, p. 420; *Batare*, p. 1375; *Mess. soir*, n° 522; *C. Eg.*, n° 522; *Ann. patr.*, p. 1732; *F. S. P.*, n° 203.

(4) Texte des *Débats* (n° 489, p. 16) : « Le président annonce l'arrivée des jacobins qui célèbrent l'anniversaire de la mort du tyran. Ils sont admis. Un corps de tambours, et des drapeaux des quarante huit sections les précèdent. Quelques citoyens marchent ensuite et devancent un corps nombreux de musiciens qui font entendre l'air : *où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?* — La salle retentit d'applaudissements et des cris répétés : *Vive la Liberté, vive la Montagne, Mort aux Tyrans.*

Les jacobins entrent. Quelques-uns d'entr'eux se placent à la barre.

(5) D'après *l'Audit. nat.*, n° 486, et le *Rép.*, n° 33.

lantes pour la liberté, première divinité du sage et de l'ami de la nature, a voulu, en masse avec ses tribuns et une députation de la commune de Paris, consacrer ce beau jour à féliciter les vrais montagnards du courage avec lequel ils ont été l'organe du peuple français, en anéantissant le monstre qui le dévorait. La société vous invite, Montagnards, à décréter que cet anniversaire sera célébré tous les ans, et consacré à la liberté.

« Continuez vos travaux, commencés avec cette fermeté qui convient aux hommes libres : soyez l'épouvante des tyrans du globe, et l'espoir des humains : bientôt, à l'exemple des Français, tous les peuples secoueront le joug et briseront leurs fers. Alors, si l'élan sublime du peuple, dont vous avez le bonheur d'être l'organe, doit servir de modèle à tous les peuples, votre courage, vos vertus civiques serviront de leçons à leurs représentants.

« Point d'égalité, point de liberté avec un roi ; point de bonheur sans égalité, sans liberté.

« Vous avez détruit un roi : vous avez donc voulu l'égalité, la liberté, c'est-à-dire, le bonheur du peuple : vous avez bien mérité de la patrie ».

LE PRÉSIDENT répond : Citoyens, l'anniversaire de la mort du tyran est un jour de gloire pour le peuple français, de terreur et de deuil pour les despotes de l'Europe : ce jour mémorable annoncera périodiquement le réveil des peuples asservis ; la massue révolutionnaire est prête à écraser tous ces monstres à diadème, et l'arbre auguste de la liberté ne pourra fleurir que lorsque leur sang impur en aura humecté et fortifié les racines.

« Citoyens, la fête que vous allez célébrer doit électriser le courage des sans-culottes, comprimer la rage de nos ennemis intérieurs, apaiser les mânes de tant de victimes immolées sous les drapeaux de la liberté, et venger le genre humain des outrages qu'il a reçus pendant quatorze siècles de tyrannie.

« C'est aujourd'hui, c'est à la même heure où la tête du tyran a tombé, c'est devant la statue de la liberté que va sonner la dernière heure de tous les brigands couronnés et de leurs infâmes satellites.

« La Convention nationale applaudit à votre énergie ; elle y reconnoît les hommes, du 14 juillet, du 10 août et 2 juin [les braves Jacobins du Champ de Mars], en un mot, la vertu sublime du peuple généreux de Paris.

« Soyez assurés, citoyens, que les hommes qui ont voté la mort du tyran, qui ont défendu l'Ami du peuple, qui n'ont jamais quitté le sommet de cette glorieuse Montagne, qui savent détester et punir le crime, lors même qu'il auroit pu germer dans leur sein, sauront aussi triompher des intrigues et des passions par leur incorruptible vertu ; ils braveront la rage impuissante des vils potentats de l'Europe et de leurs lâches émissaires... Bientôt ces trônes chancelans vont s'écrouler et tomber en poudre devant la majesté du peuple français, et l'on verra s'élever à la place l'autel de la vertu, de la justice et de la raison.

« La Convention nationale va délibérer sur votre pétition, et vous invite à assister à sa séance » (1).

(1) P.V., XXX, 28. Broch. imp. par ordre de la